Place de l'église

Le réaménagement de la Place de l'église impliquait le Conseil Départemental pour les aménagements voirie départementale RD1 et RD87 avec les trottoirs associés, et d'autre part la commune pour les aménagements paysagers, le mobilier urbain et l'installation de sanitaires publics.

Les zones de couleur ocre sont exclusivement piétonnes, la zone de parking est réalisée en enrobé uni avec des marquages au sol, tandis que la zone de marché et le parvis de l'église sont en enrobé matricé.L'accès de cet espace est protégé par des bornes escamotables.